

Commune de
VILLIERS-EN-BIERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Servitudes d'Utilité Publique
1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 09/08/2023
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Villiers-en-Bière,
Le Maire,



Réalisé le : 01/08/2023


ARRÊTÉ I.E. : 28/07/2022
APPROUVÉ I.E. : 09/08/2023



Légende

- Surfaces en eau et réseau hydrographique
- Servitudes présentes sur le territoire :**
 - PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
Câble n°350 - 01
 - I4 : Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques
Ligne : 63 KV - Pont-du-Mée - Villers
Ligne : 2x400 KV - Le Chesnoy - Citillers I et II
 - AC2 : Servitudes relatives à la protection des sites et monuments naturels
Site classé - Forêt domaniale de Fontainebleau, Avon, Bois-le-Roi, La Rochette, Chailly-en-Bière, Dammarie-les-Lys, Samos
 - AS1 : Servitudes relatives à la protection des eaux potables et minérales
 - I1 : Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques - LOCALISATION APPROXIMATIVE
Canalisations : Diamètres 250, 150 100 et installation annexe
 - INT1 : Servitudes relatives à la protection des cimetières
Cimetière de Vosves à Dammarie-les-Lys
 - A7 : Servitudes relatives aux forêts de protection
Forêt de Fontainebleau

Données manquantes :
- PT2 : Servitudes relatives à la protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières



0 100 200 300 400 500 mètres